



# CONTRAT DE RÉSERVATION LOCATION 2019 / RENTAL BOOKING FORM 2019

*Veillez nous renvoyer ce contrat dûment complété accompagné de votre acompte. La réservation prendra effet dès réception de l'acompte, dans les 8 jours suivant notre accord. Passé ce délai, cette proposition sera annulée et le gérant pourra disposer de la location. Vous recevrez en retour une confirmation de votre réservation. Il est fortement recommandé de nous contacter afin de connaître les disponibilités.*



**ARRIVÉE** (après 16h) / **ARRIVAL** (after 4 pm) : ..... **DÉPART** (avant 10h) / **DEPARTURE** (before 10 am) : .....

Mr. Mme : ..... Prénom / first name .....

Adresse / Address : .....

Code Postal / Postcode ..... Ville / Town : ..... Pays / Country : .....

Tél. / Phone number : ..... ☎ / Mobile phone number : ..... Email : .....

Marque et immatriculation voiture / Mark and Car registration n° : .....

Animal (race - N° tatouage ou puce et date du dernier vaccin) / Pet (breed and n° Tattoo or n° flea) : .....

Assurance annulation (recommandée, 3% du montant du séjour, voir conditions au dos) :  Oui  Non

Nombre de personnes / number of persons : ..... dont ..... Pers. 18 ans et + / Pers +18 years old ..... Pers de -7 ans / child of -7 years

Nom/Surname	Prénom/First name	Date de naissance Date of birth	Nom/Surname	Prénom/First name	Date de naissance Date of birth



# CONTRAT DE RÉSERVATION LOCATION 2019 / RENTAL BOOKING FORM 2019

Date d'arrivée (après 16h) / Date of arrival (after 4 p.m.) - Date de départ (avant 10h) / Date of departure (before 10 a. m.)

MOBIL-HOMES / CHALETS	PERSONNES	CHAMBRE(S)	NOMBRE semaine ou nuitées (2 min. HS)	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
<input type="checkbox"/> MOBIL-HOME <b>CORSAIRE</b>	2 pers.	1		x	=
<input type="checkbox"/> MOBIL-HOME <b>MÉDITERRANÉE</b>	4 pers.	2		x	=
<input type="checkbox"/> MOBIL-HOME <b>PACIFIQUE</b>	4 pers.	2		x	=
<input type="checkbox"/> MOBIL-HOME <b>GRAND LARGE</b>	4 pers.	2		x	=
<input type="checkbox"/> MOBIL-HOME <b>OCÉANE</b>	4 pers.	2		x	=
<input type="checkbox"/> MOBIL-HOME <b>FLORES</b>	6 pers.	3		x	=
<input type="checkbox"/> CHALET <b>CLUB 5</b>	5 pers.	2		x	=
<input type="checkbox"/> CHALET « <b>HANDICAP</b> »	6 pers.	2		x	=
<input type="checkbox"/> CHALET <b>CLASS 3</b>	6 pers.	3		x	=
<b>TOTAL SÉJOUR LOCATION - A</b>					

> Les mineurs non accompagnés d'un représentant légal ne seront pas acceptés pour des raisons de sécurité.

**ASSURANCE ANNULATION facultative**

OUI  NON

> La réservation ne devient effective qu'après versement de l'acompte.

Verser l'acompte avant le : .....  
We will confirm only your booking on receipt of your deposit. Before : .....

> Régler le solde 30 jours avant votre arrivée et ce pour la totalité du séjour /  
Pay the balance 30 days before arrival and stay for the entire stay.

## MODE DE RÈGLEMENT

Chèque bancaire (à l'ordre du Camping Les Blés d'Or)

Espèces / Cash

Chèques vacances ANCV

Virement bancaire Bank transfer n° IBAN : FR76 1558 9228 2204 1446 4464 460 n° BIC : CMBRFR2BARK

(Sur le virement spécifier vos coordonnées + date séjour / Mention your name and address on the bank transfer + dates)

C. B. n° : ..... Date d'expiration / End : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_ Cryptogramme .....

Cryptogram (3 derniers chiffres au dos de la carte) Cryptogram (the last 3 numbers on the back of the card)

J'ai plus de 18 ans, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation et je m'engage à respecter le règlement intérieur du camping.

I am over 18 and I understand and agree to the terms and conditions of this reservation and I hereby agree to comply with the rules of procedure of the campsite.

Fait à ..... Le .....

Bon pour accord et signature :

# CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION / GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF RENTAL RESERVATION

Camping Les Blés d'Or ★★★★★ - La Chapelle - 22380 SAINT-CAST-LE-GUILDO - Tél. 02 96 41 99 93 - E-mail : camping-les-bles-dor@wanadoo.fr

www.campinglesblesdor.fr

## 1 - RESERVATION :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Par mesure de sécurité nous acceptons les mineurs uniquement accompagnés de leurs parents durant toute la durée du séjour.

## 2 - SEJOUR :

Hébergement locatif (haute saison) : Les locations se font du samedi au samedi. Arrivée de 16h à 20h et départ avant 10h. Hébergement locatif (basse saison) : Arrivée possible tous les jours à partir de 14h, selon les départs du moment - sauf vacances scolaires - (prendre connaissance des possibilités avec le personnel de l'accueil)

Emplacement camping : Arrivée tous les jours. A partir de 14h et départ avant 12h. En cas de retard, prendre contact avec la réception du camping pour déterminer les conditions de votre arrivée.

## 3 - COMPÔTE :

L'acompte pour une location de mobil-home ou chalet est de 25 % du montant total de la location + 3 % du montant du séjour en assurance annulation (facultatif). Le solde du séjour et la taxe de séjour seront payables 30 jours avant l'arrivée.

ATTENTION : Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation annulée et toutes sommes versées resteront acquises au camping.

L'acompte sur un emplacement nu est de 25 % du montant total du séjour + 3 % du montant du séjour en assurance annulation (facultatif). Le solde du séjour et la taxe de séjour seront payables la veille de votre départ. En cas de retard, d'une absence durant le séjour, d'un départ anticipé, un tarif garage mort pourra être comptabilisé. Tout acompte versé est non remboursable (sauf si une assurance annulation a été prise).

Pour toute réservation de location de mobil-home ou chalet intervenant moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devez régler la totalité du montant de la location lors de la réservation.

## 4 - ANNULLATION :

a/ Location mobil-home ou chalet : Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping.

Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents la date d'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise au camping.

b/ Location emplacement nu : Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte restera acquis au camping.

**5 - ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION (Recommandée) :**  
Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 3 % du coût du séjour.

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors taxe de séjour).

- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

- Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultation en ligne sur [www.campezcouvert.com](http://www.campezcouvert.com) et sur notre site [www.campinglesblesdor.fr](http://www.campinglesblesdor.fr).

Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

## 6 - PERSONNE SUPPLEMENTAIRE :

Pour les locations, une seule personne supplémentaire, sous certaines conditions, est autorisée à séjourner dans la location. Elle fera l'objet d'une majoration par jour. Aucun ajout de vente ne sera toléré sur l'emplacement de la location.

## 7 - CAUTION :

a) Hébergement locatif : une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée ainsi qu'un chèque de 50 € pour le nettoyage (carte bancaire de préférence). Afin de vous éviter de trop attendre merci de préparer votre chèque de caution de 200 € et un de 50 € pour le ménage.

-Toute anomalie ou détérioration devra être signalée le jour même de votre arrivée. L'inventaire en fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début. Durant le séjour, toute casse (vaisselle etc...) doit être signalée à l'accueil.

-Si le nettoyage n'a pas été effectué par vos soins, ou si la location n'est pas restituée en parfait état de propreté comme à votre arrivée, la somme de 50 € sera encaissée. Dans le cas contraire, si aucun ménage n'est nécessaire et si aucun dommage, ni manque de matériel n'est constaté, vos cautions (200 € et 50 €) vous seront restituées dans les 10 jours suivants votre départ (nous faisons l'inventaire lors de la préparation de l'hébergement pour les locataires suivants).

b) Emplacement avec sanitaire individuel : Une clé vous sera remise le jour de votre arrivée. Il faudra penser la redonner le jour de votre départ.

Durant votre séjour vous devez entretenir votre sanitaire. Vous le trouvez propre, il faudra donc nous le restitué dans le même état de propreté.

## 8 - ANIMAL DOMESTIQUE :

- Votre animal est admis (un seul animal par location) à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation. Il ne doit pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, respecter les règles élémentaires d'hygiène (les « besoins » à l'extérieur du camp) Il doit être tatoué, tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté à tout moment. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les sanitaires, laverie, ni à la piscine. Conformément à l'article 211-1 du code rural, les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie « chiens d'attaque » (leitch-bulls) sont interdits. Les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie « de garde et de défense » (Rottweiler et types...) devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (Art 211-5 du C.R.).

## 9 - PISCINE :

- La piscine n'est pas surveillée, les parents restent civilement responsables de leurs enfants. Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

- Slip de bain obligatoire. La piscine est réservée exclusivement aux clients du camping. Pour la sécurité et le bien être de tous, ballons, jeux gonflables, sauts dans la piscine sont interdits.

## 10 - VISITEURS :

Toute personne venant vous rendre visite doit être déclaré à l'accueil et doit s'acquitter du tarif en vigueur. Les visiteurs devront laisser leurs voitures au parking. L'accès à la piscine leur est interdit. Le règlement est affiché à l'entrée du camping, disponible aussi à l'accueil. Toute personne pénétrant dans le camping est tenue de le respecter.

## 11 - RESPONSABILITE :

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations de camping. Chaque locataire est responsable des vols et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un incident cause des nuisances aux autres résidents, ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à un séjour. En cas de litige le tribunal de St Malo est seul compétent.

## 12 - MEDIATION :

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposera à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr) - Medics 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS - 01 49 70 15 93

## 1 - RESERVATION:

All accommodation rentals are nominative and may under no circumstances be sublet.

For safety purposes, minors are allowed on the campsite only if accompanied by their parents at all time.

## 2 - STAY:

Rentals (high season): Weekly rentals from Saturday to Saturday. Arrival from 4 to 8p.m. and departure before 10 a.m. Rentals (low season): Arrivals every day of the week from 2p.m., depending on the departure - except during school holidays - (inquire about our possibilities with the reception office).

Camping pitch: Arrivals every day. From 2 p.m. and departure before 12p.m. \* In case you are late, contact our campsite reception office to determine the conditions of your arrival.

## 3 - DEPOSIT:

- The deposit for a mobile-home or cottage rental is 25 % of the total amount of the rental + 3 % of the total amount of the stay as a cancellation insurance (optional). The balance and the occupancy tax are to be paid 30 days before arrival.

NOTE: Beyond that deadline, if we have not received your payment, we will consider your reservation as cancelled and all amounts deposited will be kept by the campsite.

- The deposit for a pitch is 25 % of the total amount of the rental + 3 % of the total amount of the stay as a cancellation insurance (optional). The balance and the occupancy tax are to be paid the day before departure. In the event of a delay, absence during the stay, early departure, a «winter storage» fee will be charged. Any deposit paid cannot be refunded (except when a cancellation insurance was contracted).

For all reservations of mobile-homes or cottages less than 30 days before your arrival, the total amount of the rental must be paid upon reservation.

## 4 - CANCELLATION:

a/ Rental of a mobile-home or cottage:

- For all stays cancelled 30 days before the date of arrival, all the sums paid will be kept by the campsite.

- For all stays cancelled 30 days before the arrival date, for whatever reason, the whole amount of the stay shall be due and will be kept by the campsite.

b/ Rental of a pitch: For all cancelled stays, the deposit will be kept by the campsite.

**5 - CANCELLATION AND INTERRUPTION INSURANCE (Recommended):**  
We strongly recommend that you contract the insurance to benefit from the reimbursement of the expenses (by the general terms and conditions of the insurance). This insurance is optional and represents 3 % of the total cost of the stay.

- In the event of a cancellation or interruption of the stay, the campsite shall not be held liable. Hence, this will not result in any reimbursement from the campsite.

- The insurance premium shall be fully paid upon reservation of the stay and non-refundable.

- The cancellation and interruption insurance reimburses all the amounts paid before arrival and the unused amount calculated pro rata temporis in the event of a premature return.

- In case of an accident, you shall notify the company within 5 days. -All the general cancellation terms and conditions are available upon request or online at [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com) and on our website [www.campinglesblesdor.fr](http://www.campinglesblesdor.fr). The renter shall have civil liability insurance.

## 6 - ADDITIONAL PERSON:

For rentals, only one additional person, under certain conditions, will be allowed to stay in the rental. That person will be subject to an additional charge per day. No additional tent will be allowed on the rental pitch.

## 7 - DEPOSIT:

a) Rentals : a 200 € deposit will be requested at the time of arrival, as well

as a 50 € cheque for cleaning purposes (preferably a cheque or cash). To avoid having to wait unnecessarily, prepare the supporting pieces: a 200 € cheque for the deposit and a 50 € cheque for cleaning purposes. - All anomalies or degradations must be reported on the way of your arrival. Inventories at the beginning and at the end of the stay shall be rigorously identical. During your stay, any broken item (dishes, etc...) must be reported at the reception office.

-If you have not cleaned the accommodation, or if it is not returned in its state of perfect cleanliness as it was at the time of arrival, the 50 € deposit will be cashed. Otherwise, if no cleaning is required, if no damage or loss of equipment is noticed, your deposits (200 € and 50 €) will be returned within 10 days following your departure (an inventory will be done when we prepare the rental for the next customers).

b) Pitch with private sanitary facilities: A key will be handed to you on the day of your arrival. Remember to return it on the day of departure. During your stay, you are required to maintain your sanitary facilities. It must be in a state of perfect cleanliness at the time of arrival, it must be returned in the same condition.

## 8 - PETS:

- Pets are allowed accepted (on pet per rental) given that it was declared at the time of reservation. Pets shall not disrupt the tranquility and safety of our residents, shall respect basic hygiene rules ("business" outside of the campsite). Pets must be tattooed, leashed and up-to-date vaccine records may be submitted at any time. Pets are not allowed in the sanitary facilities, the laundry room or the swimming-pool.

In compliance with article 211-1 of the rural code, 1<sup>st</sup> category dogs, "attack dogs" (pit-bulls) are prohibited, 2<sup>nd</sup> category dogs "watch and defence dogs" (Rottweiler and types...) must be muszled and leashed by a person of full age (Art 211-5 of the R.C.).

## 9 - SWIMMING-POOL:

- The swimming-pool is not supervised: children are under the personal responsibility of their parents.

- Minors must be accompanied by their parents.

- The swimming-pool is exclusively reserved for the customers of the campsite.

- For hygiene reasons, swim shorts are not allowed in the swimming-pool. - For everyone's safety and enjoyment, balls, inflatable games and jumps in the swimming-pool are prohibited.

## 10 - VISITORS:

All visitors must announce their presence at the reception office and pay the visitor rate. Visitors shall leave their car on the parking lot. The swimming-pool is prohibited to visitors.

All internal regulations are displayed at the entrance of the campsite, also available at the reception office. All the people entering the campsite are required to follow the regulations.

## 11 - RESPONSIBILITY:

The liability of the campsite, beyond its legal responsibility, shall apply in case of: theft, loss or damage, whatever it may be, during or following the stay. Break-down or shut-down of technical equipments, breakdown or closing of equipments on the campsite. Each tenant is responsible for disturbances and nuisance caused by people within his or her group. When a resident causes a nuisance to other residents or breaches the integrity of installations, the stay can be immediately terminated, without any indemnity. In case of litigation, the court of St-Malo will be the only one qualified on the matter.

## 12 - MEDIATION :

In accordance with the provisions of Article L 1612-1 of the Consumer Code, every customer of the campsite has the right to have recourse free of charge to a consumer mediator with a view to amicably settling a dispute between him and The operator of the land.

The contact details of the consumer mediator that the client can enter are: [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr) - Medics 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS - 01 49 70 15 93